



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Convention UniversCités - Soutien financier à l'Experimentarium.**

L'Experimentarium, programme unique en France, travaille depuis 2001 au développement de la vulgarisation scientifique des chercheurs de l'Université en direction du grand public et des scolaires.

Auparavant, émanation du CCSTI (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle), il est aujourd'hui un service directement rattaché à l'Université de Bourgogne.

L'Experimentarium a été soutenu financièrement par la Ville de Dijon de 2002 à 2005 à raison d'une subvention de 15 000 € annuels. La convention a expiré fin juillet 2005.

Il est proposé, dans le cadre de la convention UniversCités, et notamment son article 1-5, de « diffuser auprès d'un large public la culture scientifique et technique », que le Grand Dijon aide au financement de cette structure. Soit une subvention de 32 000 €. Cette somme couvrant les exercices 2005 et 2006.

Ce programme est co-financé par l'université de Bourgogne, la Région Bourgogne et le Département de Côte d'Or.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'attribuer** une subvention de 32 000 euros à l'Université de Bourgogne afin de financer cette structure ;
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2006 à cet effet.

Publié le **31 MARS 2006**  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 4 AVR. 2006**



## CONVENTION – années 2005 / 2006

### FONCTIONNEMENT de l'EXPERIMENTARIUM

#### ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du .....

#### ET D'AUTRE PART :

L'Université de Bourgogne, représentée par Monsieur Jean-Claude FORTIER, Président, dûment habilité par .....

#### I – PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :

Parmi les objectifs prévus dans la Convention « UniversCités », signée le 27 octobre 2003 entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon et l'Université de Bourgogne, figure celui de la diffusion de la culture scientifique et technique.

#### II – IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

##### Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du Grand Dijon et de l'Experimentarium pour la mise en place d'actions permettant l'information et la diffusion scientifique, technique et industrielle du plus large public, dans le cadre de l'Experimentarium, et demain de la future Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et Cadre de Vie.

##### Article 2 : Détails :

L'Université de Bourgogne, au travers de la structure « Experimentarium » s'engage à mettre en œuvre et à développer des actions visant :

1) à la sensibilisation et à l'éveil des jeunes à la culture scientifique : à cet effet, ils s'engagent à mettre en place des programmes de mise en culture de la connaissance, qui seront proposés chaque année sur le site de l'Université et à destination des établissements tels que les :

- classes des écoles élémentaires,
- centres de loisirs péri-scolaires,
- centres de loisirs extra-scolaires.

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 4 AVR. 2006



2) à l'information scientifique, technique et industrielle du plus large public en partenariat avec la future Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et Cadre de Vie, et le Muséum de Dijon notamment.

**Article 3 : Concertation et évaluation :**

En fin de l'année civile couverte par la présente convention, une réunion sera mise en place afin de faire le bilan et l'évaluation des actions engagées.

**Article 4 : Promotion du partenariat :**

L'ensemble des supports produits par l'Experimentarium dans le cadre de l'exécution de la présente convention, devront mentionner et identifier le Grand Dijon grâce à l'utilisation de son logo.

**Article 5 : Dispositions financières :**

Le Grand Dijon s'engage, sous réserve des dispositions visées à l'article 2 ci-dessus, à verser une subvention de 32 000 € pour les exercices 2005 et 2006.

**Article 6 : Durée de la convention :**

Les dispositions de la présente convention sont applicables pour l'année civile 2006.

**Article 8 : Règlement amiable :**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, qu'elle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Fait à Dijon, le .....

Le Président de la Communauté de  
l'agglomération Dijonnaise,

François REBSAMEN

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Jean-Claude FORTIER